

VILLE DE

SAI N T E - S A V I N E



HÔTEL DE VILLE
CORRESPONDANCE À ADRESSER À M. LE MAIRE

BP 132 - 1 RUE LAMORICIÈRE
10301 SAINTE-SAVINE CEDEX

TÉL. 03 25 71 39 50
FAX 03 25 49 83 71

www.sainte-savine.fr
com@ste-savine.fr

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal a été convoqué le cinq avril pour le onze avril, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du procès verbal de la séance du 1 mars 2018

Information n°1 du Conseil Municipal – Délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire

1. Pôle Enfance – Tarification de la restauration scolaire à compter du 1^{er} mai 2018
2. Centre Social – Secteur « Animation collective famille » - Séjour à Boulogne sur Mer – Été 2018 – Fixation des tarifs
3. Centre Social – Mise en place de nouveaux ateliers « Sans se ruiner » - Fixation du montant de la cotisation à compter du 1^{er} mai 2018
4. Centre Social – Pôle « Seniors » - Mise en place de sorties collectives Seniors – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} mai 2018
5. Cimetière communal – Vacations funéraires – Tarifs à appliquer à compter du 1^{er} mai 2018
6. Ressources humaines – Modification n°3 de l'état récapitulatif mensuel des indemnités de fonction des élus
7. Fiscalité – Impôts locaux – Taux 2018
8. Budget Ville – Exercice 2018 – Attribution de subventions aux Associations
9. Subventions allouées aux Associations – Adoption d'une convention Ville de Sainte-Savine/ Maison de la science Hubert Curien
10. Subventions allouées aux Associations – Adoption d'une convention Ville de Sainte-Savine/ Sainte-Savine Basket
11. École privée de Sainte-Savine Louis Brisson – Participation financière allouée pour les classes élémentaires
12. Budget principal – Gestion budgétaire – Mise en place d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)
13. Budget principal – Constitution de provisions
14. Budget principal – Vote du budget primitif 2018
15. Budget annexe - Service des eaux – Vote du budget primitif 2018

- Questions diverses

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,
M MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile,
M. MIGINIAC Armel, Mme RABAT-ARTAUD Nadia,
Adjoints au Maire,

M. LABBE Régis, Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine, M. LEBLANC Alain, M. LEIX
Jean-François, M. HENNEQUIN Virgil, M. VENUAT Denis,
Conseillers municipaux délégués,

Mme PERRET Stéphanie, Mme RENAUD Ghislaine, Mme RIANI Emmanuelle, Mme LAFFILEE
Jacqueline,
Mme ZELTZ Anne-Marie, Mme SIMON Véronique, M. BOSSUAT Loïc, Mme MALAUSSENA
Capucine,
M. HARTMANN Jean-Michel,
*Conseillers municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme VOINET Sylvia, mandataire M. LEBLANC Alain
M. ANDRE Alain, mandataire Mme IGLESIAS Catherine
Mme JOUILLE Marylène, mandataire M. LABBE Régis
M. BIENAIME Denis, mandataire M. VENUAT Denis
M. FEUGE Pascal, mandataire Mme FINET Odile
M. MOISON Morgan, mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques
M. MENERAT Thierry, mandataire M. BOSSUAT Loïc
Mme ROY Nathalie, mandataire Mme ZELTZ Anne-Marie
M. D'HULST Karl, mandataire Mme MALAUSSENA Capucine

Absents :

M. LEBLANC Dominique

Secrétaire de Séance : M. HENNEQUIN Virgil

Discours de M. Le Maire : Le Colonel Arnaud Beltrame est mort assassiné le 24 mars à Trèbes. Il s'est volontairement substitué à un otage au cours de l'attaque terroriste et a succombé aux blessures qu'il a reçues.

Ce sacrifice jugé héroïque lui vaut le respect et l'admiration de la Nation toute entière. C'est pourquoi je vous demande de lui rendre hommage en observant une minute de silence.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Approbation du Procès verbal de la séance du 1^{er} mars 2018.

° °
°

M. Le Maire : Celui-ci apporte t-il des remarques ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

INFORMATION N°1 DU CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DE POUVOIRS A MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, certains de ses pouvoirs.

Cette délégation prévoit notamment :

- **la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (tableau ci-joint).**
- **les achats et les renouvellements de concessions (tableau ci-joint).**
- **l'acceptation des indemnités de sinistres (voir ci-dessous).**
 - L'indemnité d'assurance de la société PNAS s'élève à 921,52 € pour la réparation de 6 candélabres vandalisés aux abords de la Chapelle du Parc. Le sinistre a eu lieu courant octobre 2017.
- **la création des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.**
 - Création de régies
 - Encaissement des produits du secteur Famille
 - Encaissement des produits pour le secteur Seniors
 - Suppression de régies
 - Suppression de la régie de recettes du service « Famille/Seniors »
 - Suppression de la régie de recettes de la piscine

Aussi, mes chers Collègues, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des informations énoncées ci-dessus.



RAPPORT N° 1 : POLE ENFANCE – TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1ER MAI 2018

RAPPORTEUR : MME COLLOT

Mes chers Collègues,

Suite à la révision des prix des repas de la restauration scolaire par notre fournisseur API Restauration, nous devons actualiser nos tarifs à compter du 1er mai 2018.

Tarification de la Restauration Scolaire à compter du 1^{er} mai 2018:

Saviniens et élèves classe ULIS	Prix par enfant pour le 1 ^{er}	Prix par enfant pour le 1 ^{er} nouveau tarif	Prix par enfant pour le 2 ^{ème}	Prix par enfant pour le 2 ^{ème} nouveau tarif	Prix par enfant pour le 3 ^{ème}	Prix par enfant pour le 3 ^{ème} nouveau Tarif
Code 0 à 3	3,30€	3,35€	3,15€	3,20€	3,00€	3,05€
Code 4	3,45€	3,50€	3,30€	3,35€	3,15€	3,20€
Code 5	3,60€	3,65€	3,45€	3,50€	3,30€	3,35€
Code 6	3,75€	3,80€	3,60€	3,65€	3,45€	3,50€
Code 7	3,95€	4€	3,80€	3,85€	3,65€	3,70€
Code 8	4,20€	4,25 €	4,05€	4,10€	3,85€	3,90€
Panier Repas dans le cadre d'un PAI	1,05€	1,10€				
Non-Saviniens	6€	6,10 €				
Panier Repas dans le cadre d'un PAI	3,05€	3,10€				
Adultes	6,35€	6,45€				

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir :

- réviser la tarification de la restauration scolaire à compter du 1^{er} mai 2018 telle que présentée ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile.



M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 2 : CENTRE SOCIAL – SECTEUR « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE » - SÉJOUR A BOULOGNE SUR MER – ETE 2018 - FIXATION DES TARIFS

RAPPORTEUR : Mme IGLESIAS

Mes chers Collègues,

L'été étant propice à partager des moments privilégiés entre parents et enfants, il est important de permettre à toutes les familles de pouvoir quitter quelques temps leur quotidien, surtout celles qui n'ont ni l'habitude, ni les moyens de partir.

Aussi, le secteur « animation collective famille » du Centre Social propose d'organiser, du 20 au 23 juillet 2018, un mini séjour en famille (4 jours et 3 nuits) dans un gîte à Boulogne sur Mer, afin de partager des moments forts entre parents et enfants.

Ce séjour de 30 places maximum aura pour objectif de favoriser la mixité sociale tout en intégrant des familles qui rencontrent des difficultés socio-économiques ou qui nécessitent un accompagnement de soutien à la parentalité.

Les places seront réservées en priorité à ce public plus fragile avec lequel un travail est mené en amont pour préparer ce séjour. Ce travail a pour objectif d'accompagner ces familles vers une plus grande autonomie en leur proposant, lors d'ateliers, des outils sur la gestion d'un budget, des techniques sur l'organisation de loisirs en famille et d'autres apports méthodologiques.

Dans le but de ne pas pénaliser les familles avec des bas revenus, il vous est proposé d'adopter le principe de tarification en fonction du quotient familial comme stipulé ci-dessous :

Codes	Quotient familial	Coût du séjour pour 1 adulte et 1 enfant	Coût pour 1 adulte supplémentaire	Coût pour 1 enfant supplémentaire
Code 1	0 à 300	40 euros	10 euros	5 euros
Code 2	301 à 500	50 euros	12 euros	6 euros
Code 3	501 à 700	65 euros	16 euros	8 euros
Code 4	701 à 800	80 euros	20 euros	10 euros
Code 5	801 à 900	95 euros	24 euros	12 euros
Code 6	901 à 1100	110 euros	28 euros	14 euros
Code 7	1101 à 1200	140 euros	34 euros	17 euros
Code 8	1201 et plus	160 euros	40 euros	20 euros

Le règlement de la somme totale pourra se faire soit en une fois à l'inscription, soit en 3 fois à parts égales, les 2 premières parts étant arrondies à l'entier supérieur et le solde étant reporté sur la troisième part. La répartition des paiements sera la suivante : le 1er tiers mi-juin, le 2ème tiers mi-juillet et le solde mi-août 2018.

Pour le bon fonctionnement du séjour nous envisageons, en complément des 2 agents accompagnants, la participation de 2 bénévoles actifs au Centre Social afin d'accompagner l'organisation de la vie quotidienne (entretien des locaux, approvisionnement des denrées, gestion des stocks...)

Au vu de leur engagement sur ce projet et plus généralement sur les actions du Centre Social, il vous est proposé d'appliquer la gratuité pour ces 2 accompagnants volontaires.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir :

- valider les tarifs exposés ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 3 : CENTRE SOCIAL – MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ATELIERS « SANS SE RUINER » -
FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION A COMPTER DU 1ER MAI 2018**

RAPPORTEUR : MME CAMUS

Mes chers Collègues,

Par délibération n°6 en date du 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté les tarifs des adhésions et des cotisations aux activités du Centre Social applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Parmi les diverses tarifications mises en place, une cotisation ponctuelle de 2 € par adulte et par activité a été instaurée pour l'atelier « cuisiner sans se ruiner ».

Cependant, suite aux besoins repérés et à la demande d'usagers, il est envisagé d'étendre ce type d'atelier : « sans se ruiner » à d'autres thématiques telles que l'habillement, l'amélioration de son intérieur... Ces ateliers, menés grâce à des bénévoles, se dérouleraient, en moyenne, une fois tous les deux mois suivant le rythme de programmation des ateliers « cuisiner sans se ruiner ».

Afin de respecter une logique identique pour tous les ateliers, il vous est proposé d'adopter la même tarification, soit une cotisation ponctuelle de **2 € par adulte et par activité**, quelque soit le thème de l'atelier.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir :

- valider les tarifs exposés ci-dessus,
- dire que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 4 : CENTRE SOCIAL – PÔLE « SENIORS » - MISE EN PLACE DE SORTIES COLLECTIVES SENIORS – FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER MAI 2018

RAPPORTEUR : M. MIGINIAC

Mes chers Collègues,

Par délibération n°6 en date du 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté les tarifs des adhésions et des cotisations aux activités du Centre Social applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Parmi les diverses tarifications mises en place, des cotisations annuelles (par exemple, pour les activités sportives Seniors « bien bouger pour bien vieillir ») et des cotisations ponctuelles (par exemple, pour l'activité Seniors « bien manger pour bien vieillir ») ont été mises en place pour les adhérents Seniors du Centre Social qui participent à ces diverses activités.

Suite à la mutualisation de certaines activités entre le Centre Social et la Résidence Autonomie «Les Orchidées», des sorties collectives Seniors pourraient être programmées à partir de mai 2018 (sorties au vélo rail, au parc d'attraction, à Paris...)

Afin de permettre la participation des Seniors du Centre Social à ces sorties collectives, il vous est proposé d'instaurer un tarif, par personne et par activité, de 9 € pour les Saviniens et de 11 € pour les non-Saviniens.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir :

- valider les tarifs exposés ci-dessus,
- dire que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 5 : CIMETIÈRE COMMUNAL – VACATIONS FUNÉRAIRES – TARIFS A APPLIQUER A
COMPTER DU 1ER MAI 2018**

RAPPORTEUR : M. LABBE

Mes chers Collègues,

Je vous propose de fixer les tarifs du cimetière et des vacations funéraires de la manière suivante :

- **Droits d'inhumation provisoire**

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les tarifs des droits d'inhumation ont été fixés comme suit par la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2005 :

- du 1^{er} au 50^{ème} jour par corps et par jour..... 1,00 €
- au-delà du 50^{ème} jour par corps et par jour..... 2,00 €

Je vous propose de maintenir les tarifs ci-dessus exposés.

- **Concessions**

⇒ Afin de poursuivre l'harmonisation sur les tarifs des concessions du cimetière intercommunal, je vous propose de fixer les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

Concessions	Ordinaires		Variations en %	Cinéraires		Variations en %
	2017	2018		2017	2018	
Temporaires (15 ans)	114,55 €	115,35 €	0,698	57,25 €	57,70 €	0,786
Trentenaires	317,00 €	319,20 €	0,694	158,50 €	159,60 €	0,694
Cinquantenaires	650,25 €	654,80 €	0,70	328,20€	330,50€	0,70

- **Cavernes**

⇒ Je vous propose de maintenir le coût de l'équipement comme suit :

Durées	Cavernes (équipement)
Temporaires (15 ans)	225 €
Trentenaires	450 €
Cinquantenaires	750 €

- **Vacations funéraires**

Pour mémoire, deux évolutions majeures sont intervenues par la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, publiée au Journal officiel du 20 décembre 2008, portant réforme des vacations funéraires.

- réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance. Seules les opérations suivantes font désormais l'objet d'une surveillance :
- Opérations de mise en bière sans présence de la famille,
- Opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

Il est à noter que les opérations de surveillance sont effectuées par les services de la police nationale qui perçoivent l'intégralité des vacations.

- encadrement du taux unitaire des vacations funéraires.

⇒ Je vous propose de maintenir à 20 € le montant unitaire de la vacation funéraire.

- **Redevance pour la dispersion des cendres des défunts**

Selon l'article L 2223-1 du CGCT, il est désormais fait obligation aux communes de plus de 2000 habitants de disposer d'au moins un site cinéraire consacré à l'accueil des cendres des personnes décédées ayant choisi d'avoir recours à une crémation. L'article L2223-18-2 du même code précise que les cendres peuvent être dispersées dans l'espace aménagé à cet effet dans un cimetière.

Cette obligation légale a eu pour conséquence l'acquisition d'équipements supplémentaires pour la commune. Nous appliquons aux familles utilisant cet équipement une participation à ce surcoût. Cette participation, sous la forme d'une redevance, est maintenue à **30 € par acte** de dispersion de cendres. **Les dispositions énoncées ci-dessus (point 1 à 5) sont applicables à compter du 01 mai 2018.**

◦ ◦
◦

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 6 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION N°3 DE L'ÉTAT RÉCAPITULATIF MENSUEL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Vu la délibération n°14 du 16 avril 2014 relative au calcul des indemnités des élus,

Vu la délibération n°14 du 12 juin 2017 relative à l'indemnité de fonction des élus – Clarification du dispositif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2123-20 et suivants relatifs aux indemnités de fonction des élus,

Vu l'information du Maire n°1 au conseil municipal du 25 janvier 2018, par laquelle il a été acté l'installation d'un nouveau Conseiller municipal, M. Loïc BOSSUAT, pour remplacer M. Bruno CAPOZZOLI, Conseiller municipal de la liste « SAINTE-SAVINE ENSEMBLE » qui a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal de Sainte-Savine, par courrier du 5 janvier 2018, reçu dans les services de la ville le 8 janvier 2018,

Vu l'information du Maire n°2 au conseil municipal du 25 janvier 2018, par laquelle il a été acté l'installation d'une nouvelle Conseillère municipale, Mme Jacqueline LAFFILEE, pour remplacer Mme Claire MOSLEY, Conseillère municipale de la liste « SAVIPLUS », qui a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal de Sainte-Savine à compter du 01 janvier 2018, par courrier du 18 décembre 2017, reçu dans les services de la ville le 20 décembre 2017,

Considérant la possibilité d'indemniser certains conseillers municipaux,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne doit pas être dépassé,

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un **tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal selon** l'article L2123-20-1 du CGCT,

Considérant que les bénéficiaires sont visés nominativement dans ce tableau, annexe à la délibération n°14 relative aux indemnités des élus en date du 16 avril 2014, modifiée par délibération n°14 du conseil municipal du 12 juin 2017, puis par délibération n°11 du conseil municipal du 20 décembre 2017,

Considérant que le nom de certains bénéficiaires a changé,

Aussi, mes Chers Collègues, après en avoir délibéré, il est décidé de:

- remettre à jour l'état récapitulatif mensuel des indemnités de fonction des élus tel que joint en annexe à la présente délibération,
- dire que les crédits sont prévus au budget au compte 6531,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 7 : FISCALITÉ – IMPÔTS LOCAUX – TAUX 2018

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Il vous est proposé de reconduire les taux 2017 pour 2018 comme indiqué ci-dessous :

	RAPPEL DES TAUX VOTES EN 2017	PROPOSITIONS 2018
Taxe d'habitation	16,32 %	16,32 %
Foncier bâti	25,97 %	25,97 %
Foncier non bâti	38,78 %	38,78 %

◦ ◦
◦***M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?*****Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 8 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2018 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Mme FINET

Mes chers Collègues,

La commission Culture, Animation, Sport propose d'attribuer aux associations, au titre de l'année 2018, les subventions suivantes :

Associations	2017		2018	
	Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle	Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle
Amicale des Tireurs de Sainte-Savine - A.T.S.S.	2 500,00		1 500,00 €	
Artistes et peintres saviniens	300,00		300,00 €	350,00 €
Association de Solidarité Franco-Nigérienne - ASSOFRANI	1 000,00		1 000,00 €	
Association des Yeux, des Mains	500,00		350,00 €	
Association Pierre CHAUSSIN	4 000,00		4 000,00 €	
Association USEP Savinienne	500,00		500,00 €	
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles - A.V.H.	500,00		300,00 €	
Athletic Ribocortin Savinien "ARS"	400,00		400,00 €	
Banque Alimentaire de l'Aube	600,00		500,00 €	
Bâtiment CFA Côte d'Or			10,00 €	
BTP CFA	80,00		100,00 €	
CFA interpro de l'Aube	170,00		150,00 €	
CFA interpro de l'Yonne			10,00 €	
Club Tennis Savinien - CTS	1 200,00		1 200,00 €	
Comité d'entente des Sapeurs-Pompiers de l'agglomération Troyenne			200,00 €	
Comité Social des Agents Communaux	20 000,00		20 000,00 €	
Ecole Privée maternelle Louis Brisson	8 850,00		8 850,00 €	
Ecole Privée élémentaire Louis Brisson	20 238,66		16 571,38 €	
Ensemble et solidaires - Anct U.N.R.P.A.	800,00		500,00 €	
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - F.N.A.C.A.	100,00		100,00 €	
Football Club de l'Agglomération Troyenne	8 000,00		7 000,00 €	
Handball Club Savino-Chapelain	6 000,00		6 000,00 €	
Harmonie Municipale de Sainte-Savine	18 000,00		18 000,00 €	
Judo Club Savinien	800,00		800,00 €	
L'Outil en Main de Troyes et son agglomération	100,00		100,00 €	
La Prévention Routière - Comité de l'Aube	100,00			480,00 €
Les Aînés Saviniens (anc. Association Les Amis des Orchidées)	200,00		200,00 €	
Les Amis de la Coulée Verte - Bassin des Viennes	300,00		300,00 €	
Ligue des droits de l'Homme - L.D.H.	200,00		200,00 €	
Maison de la Science	24 000,00		24 000,00 €	
Maison Pour Tous	5 000,00		5 000,00 €	1 500,00 €
Mieux Vivre Ensemble	1 000,00		1 000,00 €	250,00 €
Randos Découvertes Saviniennes – R.D.S.	100,00		100,00 €	
Restaurants du Cœur 10	1 000,00		1 000,00 €	
Savie danse	350,00		300,00 €	

Associations	2017		2018	
	Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle	Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle
Sainte-Savine Basket	25 000,00		23 000,00 €	
Sainte-Savine Reichenbach an der Fils	4 000,00		4 000,00 €	
Secours Catholique (CARITAS France)	500,00		500,00 €	
Secours populaire français		500,00	500,00 €	
Solidarité Femmes	200,00		200,00 €	
S.O.S. Amitié Troyes	100,00		100,00 €	
Twirling Club Savinien - T.C.S.	500,00		300,00 €	
Union Nationale des Combattants Sainte-Savine /La Rivière de Corps	100,00		100,00 €	
	157 288,66	500,00	149 241,38	2 580,00

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

M. Bossuat : Régulièrement vous indiquez que la commune est bien équipée avec ses infrastructures mises à disposition des Associations. Au -delà de ces installations, je souhaiterais tout d'abord saluer les dirigeants et les bénévoles qui font vivre avec générosité nos Associations toute l'année avec de belles performances. L'amicale des tireurs brille avec des jeunes titrés au Championnat de France. Je pense notamment à Marine Jeannot. Le FCAT est leader dans son Championnat. Le Sainte-Savine Basket est également premier dans le sien et demi-finaliste de coupe de France. Malgré ces bons résultats qui promeuvent Sainte-Savine au niveau national, Monsieur Le Maire vous faites le choix de diminuer certaines subventions, notamment 50 € pour Savie danse, 200 € pour le Twirling club, 1000 € pour le FCAT et l'Amicale des tireurs, 2000€ pour le Sainte-Savine Basket. Le sport est un moment de découverte, de joie et de partage et nombreux sont les Saviniens à participer à la vie de nos Associations en tant que dirigeant, bénévole, acteur ou spectateur. Monsieur Le Maire, à l'heure où nos jeunes d'aujourd'hui sont les athlètes de 2024 lors des jeux olympiques et que la fête du sport est organisée en septembre, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ces diminutions ?

Mme Finet : Ce n'est pas M. Le Maire qui a décidé de baisser les subventions mais la commission culture-animation-sport qui en a débattu à l'unanimité, sans remarques, lors d'une séance de travail. Il y a des critères qui ont été mis en place il y a 3 ans et nous les appliquons. Normalement, les associations qui sont hébergées, éclairées, chauffées n'ont plus de subventions en argent. On fait encore quelques exceptions pour certaines associations car on estime que cela est nécessaire pour eux d'obtenir une aide. Concernant l'amicale des tireurs, je rappelle que sur plus de 380 adhérents, il y a 26 Saviniens. Ils ont des locaux très acceptables, chauffés et éclairés. Nous leur avons conseillé depuis plusieurs années de valoriser leur location pour obtenir des aides du Département. Nous faisons partie des communes qui sont très attentives aux Associations. Nous essayons de faire le maximum pour les accompagner, les encourager et les valoriser.

M. Le Maire : L'enveloppe globale n'a pas bougé.

Mme Zeltz : Je ne suis pas d'accord avec Odile. Quand on baisse les subventions à des associations, cela ne marque pas un signe fort pour elles. Le Département notamment et d'autres communes à côté continuent d'accompagner au mieux les associations. Elles ne sont pas à la baisse. Je ne comprends pas la diminution des 2000 € pour le Basket. Il est accompagné partout. Pourquoi Sainte-Savine ne fait pas l'effort de maintenir la subvention de l'année dernière ? Concernant la subvention à l'école privée Louis Brisson, je n'ai pas eu tous les éléments en commission. La diminution est-elle fonction du nombre d'élèves ?

M. Marandet : *Oui, elle est calculée sur le nombre d'élèves. Je rappelle que, pour l'école privée, nous continuons à donner à l'école maternelle alors que nous n'avons aucune obligation réglementaire.*

Mme Zeltz : *C'est positif.*

M. Marandet : *On peut le rappeler aussi.*

Mme Zeltz : *Oui, mais pour le sport ce n'est pas positif.*

M. Le Maire : *C'est notre choix.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 9 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ADOPTION D'UNE CONVENTION VILLE DE SAINTE-SAVINE/ MAISON DE LA SCIENCE HUBERT CURIEN

RAPPORTEUR : Mme RABAT

Mes chers Collègues,

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoire la conclusion d'une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le conseil municipal, par délibération en date du **11 avril 2018**, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de **24000€ à l'association MAISON DE LA SCIENCE HUBERT CURIEN.**

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- approuver la convention ci-annexée entre la Ville et l'association MAISON DE LA SCIENCE HUBERT CURIEN,
- autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention.

° °
°

M. Le Maire : *Des remarques sur ce rapport ?*

Mme Zeltz : *C'est bien de soutenir la Maison de la Science qui fait un gros travail. Quand vous voulez soutenir une Association, vous pouvez le faire.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 10 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ADOPTION D'UNE CONVENTION VILLE DE
SAINTE-SAVINE/ SAINTE-SAVINE BASKET**

RAPPORTEUR : M. LEBLANC Alain

Mes chers Collègues,

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoire la conclusion d'une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le conseil municipal, par délibération en date du **11 avril 2018**, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de **23000€ à l'association SAINTE-SAVINE BASKET**.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- approuver la convention ci-annexée entre la Ville et l'association SAINTE-SAVINE BASKET,
- autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention.

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 11 : ÉCOLE PRIVÉE DE SAINTE-SAVINE "LOUIS BRISSON" : PARTICIPATION FINANCIÈRE
ALLOUÉE POUR LES CLASSES ELEMENTAIRES**

RAPPORTEUR : MME IGLESIAS

Mes chers Collègues,

L'école privée SAINTE-SAVINE a conclu le 22 octobre 2001 un contrat d'association avec l'état à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

Ce contrat entraîne pour la commune l'obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée .

Toutefois, il y a lieu de préciser que :

- la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire
- la commune ne doit supporter les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et enfantines privées que lorsqu'elle a donné son accord à la mise sous contrat d'association de ces classes

Bien que la commune n'ait pas donné son accord à la mise sous contrat d'association des classes maternelles elle a participé aux frais de scolarité de ces classes à hauteur de 295 € par élève en 2017 et reconduit sa participation pour l'année 2018 .

Concernant les classes élémentaires, la commune doit verser une contribution évaluée à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune (dépenses de fonctionnement des locaux liés aux activités d'enseignement : chauffage, eau, électricité, entretien, nettoyage...., entretien mobilier scolaire, location et maintenance matériels informatiques pédagogiques et frais y afférents, fournitures scolaires..., coût des transports....).

Le coût 2017 d'un élève d'une classe élémentaire publique s'élève à 404,18 €.

Il vous est donc proposé de verser à l'école privée LOUIS BRISSON pour l'année 2018 une somme de 404,18 € pour chaque élève Savinien de ses classes élémentaires .

L'effectif pris en compte sera celui du 1er octobre 2017.

Le coût sera revu chaque année en fonction des éléments contenus dans le compte administratif et des effectifs au 1er octobre N-1.

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRINCIPAL - GESTION BUDGÉTAIRE - MISE EN PLACE D' AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'utilisation des autorisations de programme par la commune s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière.

Cette technique doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice.

Les AP/CP permettent effectivement de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluri – annuelle , mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice tout en affichant une vision politique à moyen terme (définition des priorités, prospective budgétaire, PPI).

La mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement est un préalable indispensable au vote des AP. Celle-ci a fait l'objet de développement dans le cadre du dernier rapport des orientations budgétaires présenté au conseil municipal en séance du 1^{er} mars 2018.

Je vous propose d'adopter le principe du recours au vote d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la ville et donc de voter les autorisations de programme et les crédits de paiement afférents aux travaux suivants :

OBJET DE L'AP	AP n°	IMPUTATION	AP Totale	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
DOLTO-Electricité/Chaufferie	2018/001	2313-421	616 590,00 €	83 600,00 €	177 600,00 €	177 600,00 €	177 790,00 €
ADAP	2018/002	2313-020	538 888,00 €	344 488,00 €	91 300,00 €	103 100,00 €	
MEDIATHEQUE-Réhabilitation	2018/003	2313-321	1 867 100,00 €	200 000,00 €	833 550,00 €	833 550,00 €	

Des subventions ont été sollicitées pour ces travaux, mais aucun arrêté n'ayant été délivré à ce jour, les recettes relatives à ces autorisations de programme feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Le montant des travaux de réhabilitation de l'église n'étant pas connus à ce jour , une autorisation de programme relative à ces travaux sera proposée ultérieurement.
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018.

° °
°

M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE

(Mme ZELTZ (Pouvoir de Mme ROY), Mme SIMON, M. BOSSUAT (Pouvoir de M. MENERAT), s'abstiennent

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	27		5

RAPPORT N° 13 : BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISIONS

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les conditions dans lesquelles des provisions sont constituées.

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

Conformément aux dispositions du C.G.C.T , il vous est proposé de constituer :

- une provision pour risques à hauteur de 10.000 € suite à une requête déposée auprès du Tribunal administratif en annulation d'une décision d'opposition de la commune à un projet de construction d'une piscine en zone NJ du PLU
- une provision pour charges à hauteur de 30.000 € correspondant à la valorisation des droits à congés inscrits dans les comptes épargne temps des agents

Les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 6815 du budget primitif 2018.



M. Le Maire : Des remarques sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORT N° 14 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le budget primitif 2018 du budget principal se présente comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	12 990 600,00	10 806 067,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 184 533,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 990 600,00	12 990 600,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 362 775,00	6 100 195,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	885 830,00	196 620,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	48 210,00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 296 815,00	6 296 815,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	19 287 415,00	19 287 415,00
------------------------	---------------	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	2 264 220,00		2 297 000,00		2 297 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 277 405,00		6 290 425,00		6 290 425,00
014	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00		3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	675 630,00		599 845,00		599 845,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	9 220 255,00		9 190 270,00		9 190 270,00
66	Charges financières	139 000,00		113 750,00		113 750,00
67	Charges exceptionnelles	5 300,00		15 780,00		15 780,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			40 000,00		40 000,00
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 364 555,00		9 359 800,00		9 359 800,00
023	Virement à la section d'investissement	1 849 845,00		2 919 800,00		2 919 800,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	688 600,00		711 000,00		711 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 538 445,00		3 630 800,00		3 630 800,00
	TOTAL	11 903 000,00		12 990 600,00		12 990 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

12 990 600,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	181 000,00		82 800,00		82 800,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	835 925,00		772 701,00		772 701,00
73	Impôts et taxes	7 135 870,00		7 216 692,00		7 216 692,00
74	Dotations et participations	2 548 355,00		2 507 334,00		2 507 334,00
75	Autres produits de gestion courante	75 310,00		100 420,00		100 420,00
	Total des recettes de gestion courante	10 776 460,00		10 679 947,00		10 679 947,00
76	Produits financiers	200,00		120,00		120,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00		26 000,00		26 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 796 660,00		10 706 067,00		10 706 067,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00		100 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	100 000,00		100 000,00		100 000,00
	TOTAL	10 896 660,00		10 806 067,00		10 806 067,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 184 533,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

12 990 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 530 800,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 700,00	15 350,00	2 000,00		17 350,00
204	Subventions d'équipement versées	93 650,00	41 400,00	9 000,00		50 400,00
21	Immobilisations corporelles	736 350,00	256 830,00	-55 500,00		201 330,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 545 010,00	572 250,00	2 885 914,00		3 458 164,00
	Total des opérations d'équipement			1 700 161,00		1 700 161,00
	Total des dépenses d'équipement	2 476 710,00	885 830,00	4 541 575,00		5 427 405,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	893 000,00		671 200,00		671 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00		40 000,00
	Total des dépenses financières	933 000,00		711 200,00		711 200,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 409 710,00	885 830,00	5 252 775,00		6 138 605,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00		100 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00		10 000,00		10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	110 000,00		110 000,00		110 000,00
	TOTAL	3 519 710,00	885 830,00	5 362 775,00		6 248 605,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	48 210,00	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 296 815,00	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	64 500,00	196 620,00	36 395,00		233 015,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			1 500 000,00		1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	64 500,00	196 620,00	1 536 395,00		1 733 015,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	552 000,00		680 000,00		680 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 000 000,00				
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00		3 000,00
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations			240 000,00		240 000,00
	Total des recettes financières	1 555 000,00		923 000,00		923 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 619 500,00	196 620,00	2 459 395,00		2 656 015,00
021	virement de la section de fonctionnement	1 849 845,00		2 919 800,00		2 919 800,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	688 600,00		711 000,00		711 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00		10 000,00		10 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 548 445,00		3 640 800,00		3 640 800,00
	Total	4 167 945,00	196 620,00	6 100 195,00		6 296 815,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 296 815,00	=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 530 800,00
---	--------------

M. Marandet : En conclusion, ce budget est établi dans un contexte très contraint même si les prélèvements sur la Dotation Globale de Fonctionnement n'existent pas pour 2018. Les efforts de rationalisation des dépenses que nous avons fait depuis le début de ce mandat se traduisent par une stabilisation des dépenses de fonctionnement. Les réserves financières sont reconstituées et, en nous désendettant, nous avons reconstitué de nouvelles capacités d'emprunt. Cela nous permet, à fiscalité constante, de continuer à faire fonctionner les services, de servir nos actions et de continuer notre programme d'investissement en anticipant les années à venir qui seront peut-être plus difficiles. Les finances des collectivités territoriales ne sont pas à l'abri de nouvelles difficultés. Enfin, la procédure des APCP, permet d'avoir une lisibilité à plus long terme sur les investissements en cours ou à réaliser.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive. Des remarques sur ce rapport ?

Mme Zeltz : L'élaboration d'un budget communal n'est pas qu'un exercice comptable. C'est surtout la traduction dans les chiffres des orientations et des choix de la majorité municipale.

Et vos orientations et vos choix, ne sont pas les nôtres !

Vous avez rétabli, depuis 3 ans, des équilibres indispensables et l'on sait comment Car l'augmentation de la fiscalité vous rapporte chaque année près de 300 000 €, ce qui a compensé la diminution des dotations de l'État que la collectivité mal préparée allait subir de plein fouet, pourtant ce choc avait été annoncé dès 2012.

Vous avez aussi rééquilibré les dépenses de fonctionnement en supprimant un service à la population, non compensé à ce jour.

A ce propos, je vous rappelle que vous deviez nous en dire plus sur le devenir de la piscine lors de ce conseil. C'est d'ailleurs écrit dans le procès verbal du conseil précédent. J'espère que nous aurons une communication à la suite de mon propos.

M. Moser : C'est moi qui vous l'ai dit. J'assume mes propos.

Mme Zeltz : Je finis mon propos si vous le voulez bien. Vous aurez sûrement beaucoup de choses à me répondre.

Mais avant que vous ne répondiez sur ce sujet, je poursuis mon propos.

Cette année, les collectivités locales ont eu un répit en ce qui concerne les baisses de dotations mais vu ce que l'État demande en économie : 13 milliards à l'horizon 2022, les diminutions vont reprendre de plus belle dans les années toutes proches. Donc, comme en 2012, la prudence est de mise et les économies à l'ordre du jour.

Pourtant, ce n'est pas ce que vous faites!

Avec un endettement qui est encore à 8,6 M€ et qui commence à se résorber peu à peu, vous décidez malgré tout de contracter un nouvel emprunt de 1, 5 M€.

La sagesse aurait voulu que vous traitiez les dossiers en cours, sans emprunter : le beffroi de l'église, l'accessibilité, la voirie, mais sûrement pas le projet d'une nouvelle médiathèque à 2M€.

M. Le Maire : Je suis obligé de vous interrompre parce que vous diffusez des informations erronées qui sont inacceptables et scandaleuses. Pourquoi pas 5M €, ou 10M € ?

Mme Zeltz : 1,8M € Monsieur Le Maire.

M. Le Maire : Mais Madame, la décision n'est pas prise.

Mme Zeltz : Elle est bien inscrite dans le budget.

M. Le Maire : En présence de la presse vous faites des annonces erronées.

Mme Zeltz : La presse est capable de réagir seule et elle tirera les conséquences de nos propos.

M. Le Maire : Vous divulguez des informations fausses.

Mme Zeltz : Non, il y a 1,8M € d'inscrits au budget.

M. Le Maire : L'avenir montrera que ce n'est pas vrai.

Mme Zeltz : Je l'espère de tout mon cœur Monsieur Le Maire, mais nous en reparlerons sûrement .

M. Le Maire : Nous vous avons proposé 3 projets de 1M € à 2,5 M€. Tout de suite vous sautez sur ces 2,5M € comme si c'était acquis. Vous diffusez des informations erronées. C'est critiquable Madame.

Mme Zeltz : Il y a 1,8 M€ au budget. Ils servent à quoi. Vous pensez ce que vous voulez, je poursuis mon intervention.

Une remise à neuf de la bibliothèque actuelle aurait largement suffi à satisfaire son public, qui n'est pas si nombreux que cela. Ce projet démesuré aura un coût de fonctionnement beaucoup plus important.

M. Le Maire : Vous lisez dans le marc de café ?

Mme Zeltz : Avec l'Art Déco, nous n'avons pas lu dans le marc de café.

Si chaque ville de l'Agglomération fait de la sorte, quel intérêt aura la Médiathèque de TCM et surtout que devient le principe de mutualisation des infrastructures et des services ?

Sainte-Savine n'a pas les moyens de se mettre en marge de cette politique de mutualisation indispensable pour trouver des équilibres financiers.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce budget 2018.

Je voudrais conclure en rappelant que même si l'opposition ne vous semble pas constructive et qu'elle vous dérange, elle est dans son rôle. Elle a le droit et le devoir de s'exprimer car elle représente aussi des Citoyens qui ont voté pour elle.

Aucun groupe ne détient la vérité à lui seul, à moins d'être adepte de la pensée unique et j'ai bien le sentiment que c'est comme cela ici. La différence des idées, des choix, des expressions est l'essence même de la Démocratie.

Alors, M. Le Maire, il semble que dans votre entourage proche, certains l'oublient à dessein, à mauvais dessein et que la caricature ne soit pas l'apanage seulement de l'opposition. C'est regrettable pour la vie de cette assemblée.

M. Le Maire : Vous tenez un discours qui me surprend et qui est complètement décalé avec la réalité. C'est vraiment trop facile.

Mme Zeltz : Pourquoi avez-vous inscrit 1,8 M € ?

M. Le Maire : C'est une prévision.

M. Marandet : Vous avez eu la présentation des études qui ont été faites par le cabinet Syllab. La somme de 1,8M € est le coût le plus large possible des 3 hypothèses. Nous sommes toujours en train de travailler pour choisir une version. Nous avons provisionné une somme. C'est le principe même des autorisations de programme. Si nous avons programmé une somme très faible, abondée en cours d'année, vous nous l'auriez reproché. Nous partons du plus large. Lorsque nous aurons fait nos choix et que le Maître d'œuvre aura travaillé, nous aurons un montant plus précis. Quand on fait du prévisionnel en dépense, il faut prendre le plus large.

Mme Zeltz : Alors pourquoi empruntez-vous 1,5 M€ ?

M. Marandet : Je vous l'ai expliqué. Nous gardons nos réserves pour faire face aux échéances à venir dans un contexte qui sera encore contraint et nous empruntons pendant que les conditions sont encore favorables et parce que nous avons reconstitué des capacités pour le faire. Je persiste à dire que notre situation d'endettement est bonne. Notre ratio d'endettement est bon. Nous empruntons car les taux sont favorables et que nous savons que dans les années à venir nous aurons de grosses échéances avec la médiathèque et l'église. Il y a aussi les autres opérations conduites parallèlement. Ce n'est pas parce que

nous rénovons la toiture de l'église que nous allons arrêter de faire fonctionner les services et d'acheter du matériel. Il faut faire face à toutes ces obligations c'est pourquoi nous devançons les difficultés, d'autant plus que les années à venir nous rencontrerons peut-être des évolutions défavorables pour les finances locales. Nous préférons donc conserver des réserves sur nos excédents et sur un emprunt fait à des taux intéressants pour pouvoir faire face, le moment venu, à ces grosses échéances d'investissement. Concernant la fiscalité, vous posez le même refrain chaque fois. Si je compare la Taxe d'Habitation par habitant à Sainte-Savine en 2016 : 524€ et dans la strate de référence : 546€ Nous sommes en dessous de la strate de référence. J'ajoute qu'à Sainte-Savine, nous pratiquons un abattement à la base qui représente pour la commune un manque à gagner en recettes d'environ 300 000€ chaque année. Cet abattement à la base bénéficie aux Saviniens et aussi vis à vis de Troyes Champagne Métropole puisque cet abattement à la base est répercuté sur la part intercommunale de la TH. C'est une réalité. Voilà ce que je voulais vous dire mais comme chaque année nous avons le même échange, c'est facile.

M. Moser : Je voudrais terminer sur la piscine. Simplement, pour faciliter le travail de la presse, nous avons préféré ne pas mettre deux sujets importants, pour nous et pour vous, en même temps. Lors du dernier conseil municipal, le ROB n'a fait l'objet d'aucune reprise dans la presse et tout a été axé sur le deuxième dossier qui était la Médiathèque. Donc, pour éviter à la presse d'avoir deux dossiers difficiles à traiter en même temps, nous parlerons du dossier sur le devenir du site de la piscine au prochain conseil municipal. C'est plus une réponse sur la forme que sur le fond.

Mme Zeltz : Nous n'avons pas eu de commission dernièrement.

M. Moser : Il n'y avait pas de délibération. Il y aura peut-être une commission pour le prochain conseil.

Mme Zeltz : Je l'espère. Sinon, on peut se passer de l'opposition complètement.

M. Le Maire : Madame, l'Opposition est tout à fait respectable dès lors qu'elle ne diffuse pas des informations erronées ou catastrophiques qui n'ont pas de raison d'exister. Balancer des millions, des 13 milliards comme ça... On voit tout de suite votre démarche qui consiste à affoler les gens. Nous avons des ratios de dette tout à fait honorables. Nous vous les avons communiqués au ROB lors du dernier conseil. Même si cela vous dérange, ayez au moins l'honnêteté de le reconnaître.

M. Marandet : Vous l'avez d'ailleurs reconnu par écrit.

Mme Zeltz : Monsieur Le Maire, ayez l'honnêteté de respecter ce que vous dit l'Opposition.

M. Le Maire : On vous respecte.

Mme Zeltz : Nous n'avons pas ce sentiment là. Je ne suis pas la seule à penser cela. Je suis peut-être la seule à m'exprimer, d'ailleurs il en manque ce soir, mais je ne suis sûrement pas la seule à penser cela.

M. Le Maire : Vous pensez ce que vous voulez. C'est votre droit. Où est le problème ? On ne vous interdit pas de vous exprimer.

M. Moser : S'il vous plaît, changeons de niveau.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE

(Mme ZELTZ (Pouvoir de Mme ROY), Mme SIMON, M. BOSSUAT (Pouvoir de M. MENERAT),

Mme MALAUSSENA (Pouvoir M. D'HULST), M. HARTMANN votent contre

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	24	8	

RAPPORT N° 15 : BUDGET ANNEXE - SERVICE DES EAUX - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes cher Collègues,

Le budget primitif 2018 du budget annexe du service des eaux se présente comme suit :

BP 2018 VILLE DE SAINTE-SAVINE - BUDGET ANNEXE SERVICE EAU

Page 11

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	458 820,00	308 600,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
R E P O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		150 220,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		458 820,00	458 820,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	245 300,00	559 925,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	221 620,00	
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	93 005,00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		559 925,00	559 925,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 018 745,00	1 018 745,00
------------------------	---------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	5 000,00		5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion des services		5 000,00		5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	47 000,00		47 295,00		47 295,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		52 000,00		52 295,00		52 295,00
023	Virement à la section d'investissement	179 020,00		286 525,00		286 525,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	120 000,00		120 000,00		120 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		299 020,00		406 525,00		406 525,00
TOTAL		351 020,00		458 820,00		458 820,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	458 820,00
---	---	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	303 000,00		303 000,00		303 000,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00		5 000,00
Total des recettes de gestion des services		308 000,00		308 000,00		308 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		308 000,00		308 000,00		308 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00		600,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		600,00		600,00		600,00
TOTAL		308 600,00		308 600,00		308 600,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	150 220,00
---	---	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	458 820,00
---	---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	405 925,00
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	170 000,00	151 000,00	9 000,00		160 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	170 000,00	151 000,00	9 000,00		160 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	217 000,00		209 000,00		209 000,00
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	70 620,00	70 620,00			70 620,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	287 620,00	70 620,00	209 000,00		279 620,00
4581	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	457 620,00	221 620,00	218 000,00		439 620,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00		600,00
041	Opérations patrimoniales	28 400,00		26 700,00		26 700,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 000,00		27 300,00		27 300,00
	TOTAL	486 620,00	221 620,00	245 300,00		466 920,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	93 005,00
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	559 925,00
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	130 800,00		100 000,00		100 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	130 800,00		100 000,00		100 000,00
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves	98 080,00				
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	28 400,00		26 700,00		26 700,00
	Total des recettes financières	126 480,00		26 700,00		26 700,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	257 280,00		126 700,00		126 700,00
021	virement de la section d'exploitation	179 020,00		286 525,00		286 525,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	120 000,00		120 000,00		120 000,00
041	Opérations patrimoniales	28 400,00		26 700,00		26 700,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	327 420,00		433 225,00		433 225,00
	TOTAL	584 700,00		559 925,00		559 925,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	559 925,00
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

405 925,00

° °
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à l' UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

° °
°

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

° °
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	27		

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Jacques ARNAUD

